

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

Conseil municipal du 2 avril 2026

OBJET : Suppression d'une classe à l'école Jacques Prévert – Rentrée 2026

Le Conseil municipal d'Ambazac, réuni le 2 avril 2026,

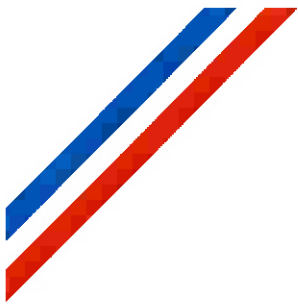
Le Conseil municipal d'Ambazac tient à exprimer sa plus vive opposition à la suppression annoncée d'une classe à l'école Jacques Prévert pour la rentrée 2026.

Cette décision, justifiée par une baisse démographique, constitue une occasion manquée : au lieu de supprimer des postes, l'État aurait pu redistribuer les moyens pour renforcer le RASED, ce réseau essentiel qui accompagne les élèves en difficulté, garantir des brigades de remplacement efficaces et mieux soutenir les élèves les plus fragiles.

Les besoins sont pourtant bien réels sur notre territoire. La situation actuelle en témoigne : la psychologue scolaire, partie en novembre dernier, n'a pas été remplacée, laissant des enfants sans accompagnement adapté.

Ces besoins sont d'autant plus importants à Ambazac avec l'ouverture d'un dispositif ULIS, qui permet l'accueil et l'inclusion d'élèves en situation de handicap. Cette avancée essentielle pour l'école inclusive nécessite des moyens humains renforcés, une coordination accrue et un accompagnement adapté de l'ensemble des élèves. Supprimer une classe dans ce contexte apparaît en totale contradiction avec les objectifs d'inclusion et de réussite pour tous.

Il s'agit là d'un choix politique : les écoles rurales, comme celles de notre communauté de communes, sont particulièrement fragiles.



La suppression d'une classe peut, à terme, remettre en cause l'existence même d'une école de proximité, pourtant indispensable à la vie de nos territoires et à l'égalité des chances.

Nous rappelons que ces décisions s'inscrivent dans les orientations de la loi de finances 2026, adoptée en force par le Gouvernement via l'article 49.3 de la Constitution, qui privilégie la réduction des moyens plutôt que le renforcement du service public d'éducation.

Le Conseil municipal d'Ambazac appelle donc l'État à revoir ses choix plutôt que de diminuer les moyens :

- **il est indispensable d'investir dans l'accompagnement des élèves,**
- **de renforcer les dispositifs d'aide comme le RASED,**
- **de garantir des remplacements effectifs et de soutenir pleinement l'école inclusive.**

Nous affirmons notre attachement à une école publique de qualité, accessible à tous, et présente sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil municipal décide de transmettre cette motion au Préfet de la Haute-Vienne, à l'Inspecteur d'Académie, aux parlementaires du département ainsi qu'aux associations de parents d'élèves.

Fait à Ambazac, le 02/04/2026

**Pour le Conseil municipal,
Peggy BARIAT
Maire d'Ambazac**

